



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 48555

Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'état d'avancement des projets de décrets relatifs, d'une part, à la gestion des personnels formateurs de CFA et de CFPPA recrutés après juin 1983 et, d'autre part, aux obligations de service des formateurs titulaires. Il lui demande de lui fournir toutes précisions sur le travail réglementaire lié à la situation des formateurs contractuels recrutés après 1983 et rémunérés sur le budget des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Texte de la réponse

L'ensemble du dossier relatif aux conditions d'emploi des personnes exerçant en formation professionnelle continue et en apprentissage représente l'un des chantiers prioritaires du projet de modernisation de l'appareil public de formation professionnelle agricole. Pour ce qui concerne les formateurs n'entrant pas dans le cadre de la loi de titularisation, le relevé de décisions signé par le ministre et les organisations syndicales le 17 juillet 1996 prévoit un protocole de gestion des personnels des CFA et CFPPA, incluant notamment un contrat type pour les personnels concernés. Un groupe de travail a été constitué et s'est réuni à deux reprises. Un travail préparatoire comprenant une maquette de contrat type et une analyse technique ont permis d'ouvrir des pistes de réflexion qu'il convient à présent d'expertiser et d'approfondir avant de retenir les principes en la matière et préciser la forme du protocole. S'agissant des obligations de service des formateurs titulaires, deux projets de décret qui prennent en compte les spécificités du fonctionnement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage vont être prochainement soumis à l'avis des instances consultatives du ministère, préalablement à leur transmission aux ministères du budget et de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Roques Serge](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48555

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 891

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2051